

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE
Séance du 28 mars 2025

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 09 juillet 2024
- Points pour avis
 - Préparation de la rentrée 2025 : répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux.
 - Préparation de la rentrée 2025 : répartition des postes enseignants, d'éducation et d'orientation.
 - Lignes directrices de gestion (LDG) académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale.
- Points pour information
 - Présentation de la Feuille de Route Des Ressources Humaines (FRRH) de l'académie de Créteil
- Questions diverses

Annexe 1 – Liste des participant(e)s

Le CSA-A s'est réuni le vendredi 28 mars 2025 à 14H00 sous la présidence de M. Jean-François CHANET, recteur de l'académie.

M. le président ouvre la séance à 14H10 et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. MAHIEUX (FSU) est désigné secrétaire adjoint.

Mme QUINIOU (FSU) ; **MM. ALBAREDE** (FNEC-FP FO) et **DUBOIS** (UNSA Education) ; **Mme DE ARAUJO** (CGT Educ Action) et **M. SAUTTEREAU** (SUD Education) donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

M. le président estime que la notion de « politique d'un recteur » ne peut être définie, y compris par des praticiens et historiens de l'éducation. Il rappelle que les moyens d'action d'un recteur s'inscrivent dans le cadre d'une politique publique d'éducation, portée par l'ensemble des acteurs du système. Si les certaines insuffisances de cette politique peuvent être reconnues, elles ne doivent cependant pas engendrer un sentiment de découragement ni alimenter des perceptions négatives.

Les circonstances actuelles, la conscience des dangers qui nous menacent et, surtout, la responsabilité qui nous incombe à l'égard de nos enfants, nous obligent à faire face de manière solidaire.

Qualifier de maltraitance le travail de professionnels sérieux, engagés, dévoués et désintéressés revient à frôler le procès d'intention, ce qui nuit à une approche constructive et empêche de traiter efficacement les enjeux devant être pris en charge collectivement par l'ensemble des acteurs, chacun dans la limite de ses moyens.

I) Adoption du compte-rendu de la séance du 09 juillet 2024

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II) Examen des points soumis pour avis

1) Répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux

M. le président rappelle que les redéploiements résultent de la fermeture des établissements mutualisateurs gérant les AESH et AED de l'enseignement professionnel, désormais pris en charge par les DSDEN, et d'une refonte de la carte comptable.

M. MAHIEUX estime que la montée en puissance des centres mutualisateurs, amorcée depuis deux ans, commence à être prise en compte sur les plans budgétaire et administratif. Il rappelle que la mise en œuvre des mesures de cartes scolaires met les collègues en difficulté et souligne l'absence d'accompagnement des agents concernés par les redéploiements liés à la refonte de la carte comptable.

Il fait part de la vive inquiétude exprimée par les établissements appelés à accueillir les postes issus des agences comptables redéployées. Il estime que l'insuffisance des postes attribués pour compenser les nouvelles missions entraînera une dégradation significative des conditions de travail et craint, par ailleurs, que la tendance au regroupement des agences comptables ne s'accroisse, du fait du manque d'attractivité de ces postes. Il demande que certains postes soient fléchés afin de sécuriser les demandes de mutation.

M. DUBOIS informe que depuis le dernier GT, un véritable mouvement de panique s'est emparé des intendants et agents comptables. De nombreux agents estiment ne pas être en mesure de faire face aux changements annoncés et envisagent de demander leur mutation. Il souligne que la généralisation du recours au logiciel OPALE ne fait qu'accroître ce climat de tension.

M. le président estime que nous pouvons, utilement et collectivement, chacun selon ses moyens, sensibiliser les élus. L'image dévastatrice d'un "mammoth à dégraisser" continue d'alimenter des préjugés profondément ancrés, tant chez certains élus que dans l'opinion publique, sur une administration jugée pléthorique, coûteuse et sous-employée. Ces représentations erronées doivent être activement combattues. Il est toutefois observé que certains parlementaires, une fois confrontés à la réalité du système, ont révisé leur jugement initial. Ce travail patient de conviction doit également être mené auprès de l'opinion publique afin de déconstruire une image qui nous colle injustement à la peau.

M. CHERFI rappelle que le transfert de la gestion des AED et des AESH aux DSDEN a entraîné la récupération des ETP correspondants auprès des établissements mutualisateurs. Par ailleurs, le ministère a autorisé le redéploiement de ces ETP au profit des établissements dont les structures connaissent un développement significatif. Il précise que ces opérations ont été conduites sur deux années, 2024 et 2025, et souligne que le rectorat fait preuve d'une vigilance particulière quant au traitement des situations RH occasionnées par ces redéploiements.

Il indique également que seules 3 agences comptables sur 77 sont concernées par le remaniement de la carte comptable. L'objectif est de renforcer et de fiabiliser ces structures.

La nomination systématique d'un agent comptable, d'un fondé de pouvoir et, le cas échéant, d'un secrétaire général délégué vise à accroître leur robustesse et leur efficacité. Le regroupement d'une dizaine d'établissements pour un budget moyen de 4 millions d'euros constitue la norme observée à l'échelle académique, cette moyenne étant souvent plus élevée dans les académies de taille comparable à celle de Créteil.

M. MAHLER souligne la situation particulièrement critique dans laquelle se trouvent certaines agences comptables. Depuis le début de l'année, 17 d'entre elles ont été placées en intérim et 61 comptes financiers de l'année 2023 n'ont toujours pas été remis. Il rappelle que la refonte de la carte comptable s'inscrit également parmi les réponses à apporter pour faire face à cette situation préoccupante.

M. SAUTTREAU alerte par ailleurs sur la grande souffrance ressentie par de nombreux agents exerçant dans les services de comptabilité et de gestion des EPLE. Ces personnels sont soumis à une pression particulièrement forte. L'utilisation du logiciel OPALE ralentit considérablement leur travail et génère des tensions au sein des établissements.

Mme MOAD aborde, en qualité d'experte FNEC-FP-FO, la situation des infirmiers, personnels médico-sociaux et de laboratoires. Elle rappelle que 33 établissements, dont 22 situés en Seine-Saint-Denis, perdront entre un demi et un poste entier, sans prise en compte réelle de leur catégorie, de leurs besoins ou de leurs spécificités.

Elle dénonce un redéploiement des postes d'infirmiers qui, censé répondre à la pénurie, obéit à une logique purement comptable. La répartition repose uniquement sur un ratio élèves/infirmiers, sans aucune considération géographique, sectorielle ni même pédagogique. Aujourd'hui, 34 postes restent vacants. Selon elle, aucune amélioration ne peut être envisagée sans la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de l'attractivité de ces métiers.

Ces redéploiements ont de lourdes répercussions sur la santé et la sécurité, tant des personnels que des élèves. L'augmentation de la charge mentale, l'épuisement professionnel et le sentiment d'abandon poussent de nombreux agents à envisager un départ, alimentant ainsi un cercle vicieux de pénurie.

Elle pointe également l'absence de médecins scolaires, qui entraîne un transfert de tâches et de responsabilités vers les infirmiers, renforçant leur sentiment d'insécurité. Par ailleurs, la scolarisation croissante d'élèves en situation de handicap, porteurs de pathologies de plus en plus lourdes, sans structures adaptées ni personnels suffisamment formés, rend leur suivi de plus en plus difficile.

Elle rappelle que les infirmiers travaillent en moyenne 44 heures par semaine et que les formations, organisées pendant leurs congés, ne donnent lieu à aucune compensation. Ils doivent composer avec un logiciel capricieux et chronophage, à des locaux souvent inadaptés et à un manque de matériel médical.

Elle dénonce une logique de saupoudrage, la perte de sens du métier et la dégradation constante des conditions de travail.

Elle conteste fermement la répartition actuelle des postes, demande son annulation, la mise en œuvre d'une campagne de recrutement digne de ce nom, ainsi qu'une reconnaissance salariale renforcée.

M. le président craint que l'organisation d'une campagne de recrutement, aussi volontariste soit-elle, ne suffise à répondre aux besoins. Il assure néanmoins les représentants du personnel de l'attention toute particulière qu'il accordera à ces enjeux.

Mme CHANTREZEAU, experte mandatée par la FSU, rappelle que le début de la scolarisation dans le second degré constitue une étape essentielle pour la réussite scolaire. Elle souligne que le législateur a instauré l'obligation d'une consultation infirmière individualisée pour les élèves de douze ans, afin de dépister les freins pouvant compromettre leur parcours. Elle précise également que la présence d'une infirmière est considérée comme prioritaire dans les établissements dotés d'un internat, assurant un enseignement professionnel, situés en REP ou accueillant des classes ULIS. Par ailleurs, une consultation infirmière approfondie des élèves de sixième est obligatoire dans les collèges relevant du dispositif REP.

Elle dresse, département par département, la liste des collèges et lycées touchés par les réductions d'ETP tout en soulignant l'inadéquation et l'incohérence de ces mesures. Elle rappelle l'état de souffrance et de démoralisation des collègues. Elle estime que les créations de postes doivent l'être à la hauteur des nécessités et demande à l'administration de faire remonter ces besoins au ministère afin d'assurer l'effectivité des priorités nationales, de lutter contre l'échec scolaire, contre le harcèlement et d'éviter l'ouverture de nouveaux établissements sans moyens adaptés.

Mme LAIR répond que les postes sont redéployés vers d'autres établissements dans l'intérêt des élèves et afin de garantir l'égalité de traitement entre agents. Elle présente les données mettant en évidence l'inégale répartition de la charge de travail entre agents ainsi que des écarts dans l'efficacité de l'accompagnement des élèves. Elle détaille ensuite les mesures prises pour y remédier. Ces actions, inscrites dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contrainte, visent à assurer une répartition plus équitable des moyens.

Selon **Mme CHANTREZEAU** Il n'est pas envisageable d'appliquer une logique comptable standardisée à des établissements dont les situations varient considérablement. S'agissant de la charge de travail des personnels exerçant dans les établissements concernés par ces redéploiements, elle estime qu'il aurait été préférable, utile et instructif de recueillir leur avis en amont.

M. ALBAREDE estime que cette mesure, fondée sur une logique comptable et motivée par des considérations d'équité peu convaincantes, entraînera une dégradation des conditions de travail pour la majorité des agents. En conséquence, il demande le retrait du projet de redéploiement.

Mme QUINOU fustige une politique comptable réductrice, dictée par les cases d'un tableur Excel et rejette le dogme consistant à devoir se contenter des moyens du bord. Elle rappelle les conséquences désastreuses qu'a entraînées cette approche dans la gestion des hôpitaux publics et demande le retrait du projet.

M. DUBOIS fait part de ses inquiétudes concernant les conditions de travail des infirmières et les conséquences de l'absence de ces agents sur l'état de santé des élèves.

M. BENIZEAU estime que cette mesure entraînera une hausse des cas d'épuisement professionnel et conduira à une réduction des effectifs. Le syndicat apportera son soutien aux personnels infirmiers et médico-sociaux dans leur lutte.

M. le président soumet le projet de répartition des postes administratifs, de laboratoires, médicaux, infirmiers et sociaux au vote des représentants du personnel.

Le projet est rejeté à l'unanimité.

2) Répartition des postes d'enseignants, d'éducation et d'orientation

Mme DALLE MESE (SGA PE) rappelle que deux GT se sont réunis et que les gestionnaires de la DOS ont répondu à l'intégralité des questions posées par les représentants du personnel. Le solde de créations de postes en lycées s'élève à 82 (211 créations contre 129 suppressions). Ce solde émane des tableaux de répartition des moyens transmis par les chefs d'établissement.

Les dialogues se poursuivront jusqu'à la rentrée scolaire.

Mme ROUSTAN souligne que de nombreux établissements suppriment des postes sans réunion préalable du conseil d'administration et de la commission permanente.

M. ALBAREDE estime que l'application de la DHG dans les établissements est à l'origine de situations de plus en plus difficiles et conflictuelles.

M. le président soumet le projet de répartition des postes d'enseignants, d'éducation et d'orientation au vote des représentants du personnel.

Le projet est rejeté à l'unanimité.

3) LDG académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale

Mme PLARD estime que les règles applicables aux mouvements, notamment les modalités de calcul du barème, manquent de clarté, et souligne les difficultés rencontrées pour obtenir des réponses de la part des gestionnaires.

Mme QUINIOU souligne la complexité des nouvelles modalités de gestion du mouvement des TZR et estime qu'elle constitue une véritable usine à gaz.

M. MAHIEUX souhaite que les demandes de mobilité intra-académique formulées avant trois ans de présence sur poste — hors priorités légales et situations particulières — soient examinées avec davantage de souplesse. Les lignes directrices de gestion doivent préciser clairement cette possibilité.

M. CHERFI répond que les propositions d'amélioration de la rédaction des LDG, soumises par les organisations syndicales, feront l'objet d'un examen et pourront, le cas échéant, être intégrées dans le prochain document.

M. le président soumet les LDG académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale.

Elles sont rejetées à l'unanimité par les représentants du personnel.

III) Examen des points soumis pour information

1) Présentation de la Feuille de Route Des Ressources Humaines (FRRH) académique

Mme CHARLES rappelle que la Feuille de Route des Ressources Humaines (FRRH) académique s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion stratégiques (LDGS) publiées le 13 février 2025 au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN). Ces LDGS ont été rédigées à la suite d'une consultation des organisations syndicales au niveau ministériel, menée dans le cadre de groupes de travail (GT) pilotés par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et associant des directions des relations humaines (DRH) ainsi que d'ateliers conduits par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) au sein des académies. Les académies ont ensuite rédigé leur feuille de route RH 2025 – 2028 à partir d'une matrice rigoureusement encadrée, enrichie d'indicateurs nationaux.

Les trois axes de la FRRH académique, ainsi que le contenu des objectifs, actions et indicateurs associés, ont été présentés aux organisations syndicales représentées au CSA lors du groupe de travail qui s'est tenu le 11 mars. Mme Charles confirme que la prime de fidélisation sera intégrée à la feuille de route RH, dont le bilan fera l'objet d'une présentation annuelle devant le CSA.

M. le président rappelle que le respect du principe de continuité du service public n'exclut pas les assouplissements de calendrier rendus nécessaires par la consultation des organisations syndicales, comme cela a pu être le cas concernant la question du congé académique

M. ALBAREDE aborde la situation d'enseignants dont le contrat n'aurait pas été renouvelé pour des motifs pédagogiques, sur la base d'avis jugés insuffisamment motivés.

Mme QUINIOU s'inquiète de la généralisation de l'usage d'indicateurs quantitatifs et le renseignement systématique des tableaux Excel.

M. CHERFI précise que la FRRH a pour objectif d'améliorer certains processus par la mise en place d'indicateurs. Il rappelle que ce document, éventuellement complété par les observations émanant des représentants du personnel, permettra d'améliorer la situation des agents contractuels, par exemple en introduisant une approche plus nuancée des évaluations auxquelles ils sont soumis. Les évolutions et avancées identifiées seront intégrées à la circulaire académique.

IV) Questions diverses

1) Circulaire du 13 mars modifiant en profondeur les modalités de recueil des avis et de formulation des vœux des enseignants contractuels

M. BERAHA informe que cette question sera abordée lors du GT du 3 avril.

1) Délocalisation temporaire des services et agents du bâtiment B

M. CHERFI indique qu'une réponse sera apportée en FS –SA.

2) Non versement en CIO, depuis plusieurs mois, de l'équivalent de la prime REP

M. LALIVE demande aux organisations syndicales de lui transmettre la liste des agents concernés.

Mme TANGUY informe que la régularisation de la situation de ces agents est en cours.

3) Non versement de la prime de mobilité durable aux collègues titulaires dans le cadre du remboursement du forfait navigo alors que les textes n'ont pas évolué depuis l'an dernier rendant ainsi possible leur cumul.

M. CHERFI précise que le forfait mobilités durables ne peut pas être cumulé, pour un même trajet, avec un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos.

- 4) Dates des réunions des GT sur la déclinaison académique du Plan National d'Action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme CHARLES répond que ce calendrier sera présenté lors du CSA-A de juin. Le plan relatif à l'inclusion, ainsi que, si possible, celui concernant la diversité, feront également l'objet d'une présentation à cette occasion.

- 5) Date de prélèvement du forfait de 10 %, déduit du remboursement des rémunérations perçues lors d'un congé de maladie ordinaire.

M. BERAHA indique que l'académie attend les consignes du ministère..

- 6) Transfert des sections de BTS tertiaires du lycée Pierre de Coubertin de Meaux au lycée Baudelaire.

Mme DALLE MESE répond que l'administration n'envisage pas de transformer le lycée Baudelaire en lycée polyvalent.

- 7) Application de la circulaire académique sur les disponibilités aux personnels entrant dans l'académie

M. LALIVE informe que les personnels rejoignant l'académie peuvent déposer une demande de disponibilité jusqu'au 27 avril.

- 8) Remboursement par les AESH des trop-perçus des années 2021 et 2022

M. BERAHA indique ignorer le nombre d'agents concernés par ces procédures. Il leur conseille de s'informer auprès de la DDFIP.

- 9) Permutations nationales 2025 dans le 1^{er} degré

Pour la DSDEN 93, 1456 demandes validées pour 2025 dont 208 sortants pour 2025 (sans compter les sortants au mouvement POP), soit 14,29% de satisfaction pour la Seine-Saint-Denis.

Pour le mouvement inter-département 2025 du Val de Marne, 881 demandes ont été validées et étudiées. Le taux de satisfaction est de 28,72% pour le mouvement 2025. Il est actuellement identifié un solde négatif de 220 personnels enseignants suite au mouvement interdépartemental et la campagne POP 1D 2025. Une vigilance sera apportée sur les flux sortants afin d'anticiper au mieux les éventuels recrutements de personnels enseignants contractuels dans le respect du schéma d'emploi et du budget alloué.

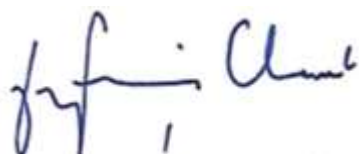
Concernant la phase télématique du mouvement national 2025 en Seine-et-Marne, 646 demandes validées pour 65 sorties soit 10.06 % de satisfaction.

10) Communication du contrat d'embauche des médecins de prévention

M. BERAHA répond qu'ils leur sera envoyé sous peu.

La séance est levée à 17h30.

LE PRÉSIDENT



Jean-François CHANET

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Emeric HUGUET

LE SECRÉTAIRE ADJOINTE



Yann MAHIEUX

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANT(E)S

**REPRESENTANT(E)S DE
L'ADMINISTRATION**

NOM et FONCTION	EMARGEMENT	NOM et FONCTION	EMARGEMENT
M. Jean-François CHANET Recteur de l'académie de Créteil	PRÉSENT	M. Mehdi CHERFI, secrétaire général	PRÉSENT
Mme Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine- et-Marne	PRÉSENTE	M. David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines	PRÉSENT
Mme Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine Saint Denis	PRÉSENTE	M Frédéric MULLER, secrétaire général adjoint, en charge du pôle budget et finances	PRÉSENT

M. Gregory PREMON directeur académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne	PRÉSENT	Mme Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives	PRÉSENTE
M. Julien LALIVE, chef de la DPE	PRÉSENT	M. Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint en charge du pôle modernisation informatique et de l'immobilier	PRÉSENT
Mme Anne TANGUY, cheffe de la DPAE	PRÉSENTE	Mme Elisabeth BOYER, cheffe du SAIO	PRÉSENTE
M. Charles NAIM, chef de la DE	PRÉSENT	Mme Rachel HENRY, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
Mme Sandrine BOVARD, cheffe de la DE-DOS	PRÉSENTE	Mme Sonia CHARLES, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	PRÉSENTE
Mme Marie-Laure De-Bue, Directrice de l'EAFC	PRÉSENTE	Mme Alexandra DEGRAEVE, Doyenne des IA-IPR	PRÉSENTE
Mme Yannick LAMBOLEZ, cheffe du PAPP	PRÉSENTE	M. Pascal JAVERZAC, Doyen des IEN 2 nd degré ET-EG-IO	PRÉSENT
Mme Pascale SCHWAGER, CT ASH	PRÉSENTE	Mme Michelle LORENZI, Infirmière conseillère technique	PRÉSENTE

REPRESENTANT(E)S DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	<i>EMARGEMENT</i>	MEMBRES SUPPLEANTS	<i>EMARGEMENT</i>
<i>Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)</i>			
Mme Caroline QUINIOU	PRÉSENTE	MME Annie SCHEIDEL	PRÉSENTE
Mme Marie-Hélène PLARD	PRÉSENTE	Mme Marion FOURET	
Mme Catherine ROUSTAN	PRÉSENTE	Mme Agnès BRIELLES	PRÉSENTE
M. Yann MAHIEUX	PRÉSENT	M. Mathieu LOGOTHETIS	

<i>FNEC-FP FO</i>			
M. Arnaud ALBAREDE	PRÉSENT	Mme Carima BOUTADJINE	
M. Luc BENIZEAU		Mme Virginie PEROU	PRÉSENTE
Mme Karima BENSaid	PRÉSENTE	M. Romain MAHLER	PRÉSENT
<i>U.N.S.A. Education</i>			
M Anthony DUBOIS	PRÉSENT	M. Bastien DIAZ	PRÉSENT
<i>CGT Educ'action</i>			
M. Julien MARJAULT		Mme Périne DE ARAUJO	PRÉSENTE

SUD Education			
Mme Johanna CILLAIRE		M Christian SAUTTREAU	PRÉSENT

Invités	
M. Emeric HUGUET	PRÉSENT
M. Pierre Marie GIARD – Chargé de mission auprès du secrétaire général	PRÉSENT